



**REPUBLIQUE DU NIGER**

-----  
**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROGRAMMATION**

**Rapport Annuel d'Activités du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

\*\*\*\*\*

**Année 2015**

**Juin2016**

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>Page</b>
<b>ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>ACTIVITES DU VOLET A:GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>7</b>
<b>1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau</b>	<b>7</b>
1.1 La gestion intégrée des ressources en eau est effective et efficace	7
1.2 Les réseaux d'observation et d'analyse sont optimisés et modernisés	7
1.3 Les bases de données (dont IRH/SIGNER) sont actualisées	8
<b>ACTIVITES DU VOLET B : EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b>	<b>8</b>
<b>2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural</b>	<b>8</b>
2.1 Le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural est porté à 80% en 2015	8
<b>Calcul des indicateurs : TCg, TAt et TP.</b>	<b>9</b>
2.2 La proportion des ouvrages non fonctionnels est réduite de moitié de 2009 à 2015	11
<b>ACTIVITES DU VOLET C : ASSAINISSEMENT DE BASE (RURAL &amp; URBAIN)</b>	<b>12</b>
<b>3 Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement</b>	<b>12</b>
3.1. Des ouvrages d'assainissement autonome sont subventionnés à titre de démonstration en accordant la priorité aux populations les plus vulnérables	12
3.2 Renforcement des capacités des acteurs	12
3.3. Plans stratégiques d'assainissement et gestion de boues de vidange, des eaux usées et des eaux pluviales	13
<b>ACTIVITES DU VOLET D : EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN</b>	<b>13</b>
<b>4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain</b>	<b>13</b>
4.1 Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé à 82.5% en 2015	13
<b>ACTIVITES DU VOLET E : GOUVERNANCE DU SECTEUR</b>	<b>14</b>
<b>5 Développement des capacités des acteurs publics</b>	<b>14</b>
5.3 L'efficacité des autres acteurs publics (hors MH/A) du secteur est améliorée	16
<b>6 Renforcement de la coordination des acteurs</b>	<b>16</b>
6.1 La Coordination et la concertation dans le secteur de l'eau et l'assainissement est effective	16
<b>7 Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel</b>	<b>17</b>
7.1 Le MH/A suit et évalue les progrès du secteur	17
7.2 Le MH/A publie et diffuse l'information sur l'hydraulique et l'assainissement	17
<b>8 Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement</b>	<b>17</b>
8.1 Les ressources couvrent les besoins du budget de fonctionnement du MH/A	17
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>18</b>
Exécution du budget de fonctionnement (titre III) du MH/A	18
Exécution du budget d'investissement du MH/A (Titre V)	18
Estimation des réalisations financières globales du secteur Eau et Assainissement (année 2015 / BPO)	20
<b>ANALYSE DES RESULTATS ET DES CONTRAINTES RENCONTREES ; PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES</b>	<b>21</b>
<b>1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau</b>	<b>21</b>
<b>2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural</b>	<b>22</b>
<b>3. Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement</b>	<b>23</b>
<b>4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain</b>	<b>24</b>

5	Développement des capacités des acteurs publics	24
6	Renforcement de la coordination des acteurs	26
7	Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel	26
8	Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	27
	<b>PLAN D'ACTION 2016</b>	<b>28</b>
	Loi de finances Rectificative 1 2016	28
	Synthèse du Plan d'Action 2016	29
	A) La gestion intégrée des ressources en eau	29
	B) L'alimentation en eau potable en milieu rural	29
	C) Assainissement de base (en milieu rural & urbain)	30
	D) L'alimentation en eau potable en milieu urbain	30
	E) La gouvernance du secteur	30
	<b>ANNEXES</b>	<b>31</b>
	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>31</b>
	Effectifs	31
	Recrutements	33
	Formation catégorielle	33
	Formation continue	33
	<b>RESSOURCES MATERIELLES</b>	<b>34</b>
	Equipements de bureau, techniques et scientifiques du MH/A	34
	Construction et réhabilitation des locaux	36
	<b>EVALUATION SYNTHETIQUE DU PNAEPA 2011-2015</b>	<b>38</b>

## ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANR	Aide Non Remboursable
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIE	Budget d'Investissement de l'Etat
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BPO	Budget Programme par Objectifs
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFTEA	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNOU	Comité National des Œuvres Universitaires
COTEVET	Comité Technique de Vérification des Textes
CREA	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
CT	Conseiller Technique
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DDHA	Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DHP/ES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education à la Santé
DL	Direction de Législation
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRHA	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DRSP	Direction Régionale de la Santé Publique
EPEM	Equivalent-Point d'Eau Moderne
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
FPMH	Forage équipé de Pompes à Motricité Humaine
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information Education Communication
INS	Institut National de la Statistique
IRH/SIGNER	Inventaire des Ressources Hydrauliques/Système d'Information Géographique du Niger
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MICSS3	Enquête à indicateurs multiples
MSP	Ministère de la Santé Publique
OMD	Objectifs du Millénaires pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSS	Organisme Sahélo-Saharienne
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAEPA	Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PASEHA	Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
PASOC	Projet d'Appui à la Société Civile
PC	Puits Cimenté
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PCD	Poste de Collecte des Données
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEAMU	Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain

PEM	Point d'Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PLEA	Plan Local Eau et Assainissement
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau Hygiène et d'Assainissement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTTE	Pays Pauvre Très Endetté
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SOPHAB	Stratégie Opérationnelle de Promotion à l'Hygiène et à l'Assainissement de Base
SPEN	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SPP	Station de Pompage Pastoral
TAt	Taux d'Accès théorique
TCg	Taux de Couverture géographique
TP	Taux de Panne
UGE	Unité de Gestion des Eaux
WASH	Water And SanitationHygiene
WSP	Water Sanitation Program

## INTRODUCTION

Le présent rapport présente la situation du secteur Eau et Assainissement au Niger en 2015, et notamment les activités exécutées ou suivies par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement durant l'année 2015. Ce rapport présente aussi en annexe l'organisation du Ministère, ses ressources humaines et matérielles. Il décline également les réalisations financières, physiques et institutionnelles pour la même année.

De plus, une analyse des difficultés rencontrées au cours de l'année 2015 et la programmation 2016 du secteur sont présentées.

Ce rapport est élaboré sur la base du cadre logique du Budget Programme par Objectifs (BPO) adopté par le Ministère comme outil essentiel du système de programmation, de suivi et de rapportage depuis 2009. Ce cadre logique qui structure toutes les actions du secteur, introduit la gestion axée sur les résultats. Il a été développé en s'inspirant du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA 2011-2015 adopté en Décembre 2011) qui s'insère intégralement dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), seul cadre de référence pour le développement économique et social du Niger.

Les réalisations 2015 et le plan d'actions 2016 du secteur Eau et Assainissement sont ainsi structurés en cinq (5) volets:

- A) La gestion intégrée des ressources en eau ;
- B) L'alimentation en eau potable en milieu rural;
- C) L'assainissement en milieu rural et en milieu urbain ;
- D) L'alimentation en eau potable en milieu urbain ;
- E) La gouvernance du secteur.

## BILAN DES ACTIVITES REALISEES en 2015

Les prochains chapitres présentent les activités de l'année 2015, selon la structure du cadre logique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. La numérotation rappelle les codes du BPO pour les niveaux suivants :

- Volets : A, B, C, D et E
- Objectifs spécifiques : 1, 2, 3, ..., 9
- Résultats attendus : 1.1, 1.2, ...
- Groupes d'activités : 1.1.1, 1.1.2, ...

Le rapport indique les éléments se rapportant aux objectifs spécifiques et aux résultats attendus. Il précise les détails de certains groupes d'activités.

Les analyses des résultats et des contraintes sont présentées plus loin dans le rapport, pour chaque objectif spécifique, afin de mettre en évidence les effets des activités sur les résultats attendus et identifier des contraintes à prendre en compte.

## **1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau**

### **1.1 La gestion intégrée des ressources en eau est effective et efficace**

#### **1.1.1 Elaboration du PANGIRE**

- ⇒ Finalisation des études thématiques diagnostiques sur l'état des lieux préalables à l'élaboration du PANGIRE ;
- ⇒ Lancement de l'élaboration du PANGIRE et des études spécifiques ;
- ⇒ Rapport sur la capitalisation des études thématiques sur l'état des lieux.
- ⇒ Note conceptuelle pour la prospection d'un champ de captage pour l'alimentation en eau potable de la ville d'In Gall (Agadez).

#### **1.1.2 Organes de gestion et de concertation en matière de GIRE (y compris CNEA, CREA, organismes internationaux)**

- ⇒ Tenue d'une (1) session ordinaire de la CREA à Zinder

### **1.2 Les réseaux d'observation et d'analyse sont optimisés et modernisés**

#### **1.2.1 Etudes d'optimisation et de modernisation des réseaux d'observation et d'analyse**

- ⇒ Elaboration des cartes thématiques portant sur la localisation des piézomètres et des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la région de Maradi ;
- ⇒ Réalisation de 163 piézomètres sur financement du projet PPI RUWANMU
- ⇒ 110 piézomètres suivis ;
- ⇒ Installation des réseaux piézométriques et de suivi de la qualité des eaux souterraines dans 4 bassins alluviaux (Korama, Goulbi Maradi, Dalols Bosso et Maouri).
- ⇒ Nivellement des piézomètres au GPS différentiel dans les sous bassins de la Korama Goulbi Maradi, Dalols Bosso et Maouri).
- ⇒ Installation de deux limnigraphes électroniques aux stations hydrométriques de Kakassi sur le Dargol et d'Ayorou sur le fleuve Niger pour la collecte automatique des données ;
- ⇒ Réfection et l'installation d'échelles limnimétriques ;
- ⇒ Suivi de 9 stations hydrométriques ;
- ⇒ Jaugeage (mesure des débits) et collecte des données (notamment hauteurs des cours d'eau) à travers 9 missions de terrain du niveau central ;
- ⇒ Edition de 12 bulletins hydrologiques décennaires (3 par mois, de juin à septembre) dans le cadre de la campagne agro-sylvo-pastorale 2015 et d'une note sur la crue locale du Niger le 05/08/2015 adressée au système d'alerte précoce ;
- ⇒ Prévision hydraulique (crues du fleuve et de la Komadougou Yobé notamment)
- ⇒ Maintenance des principales stations hydrométriques et des plateformes de collecte des données hydrauliques (PCD),
- ⇒ Suivi de mise en œuvre du volet hydrologique du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain PGRC-DU.
- ⇒ Suivi de mise en œuvre du projet Niger- HYCOS/GIRE 2 (réfection des stations, entretien des PCD, jaugeage des hautes eaux, collecte des hauteurs d'eau, gestions des observateurs du réseau, Edition de rapport technique, etc). un document pour la 3ème phase du projet Niger –HYCOS/GIRE 2 a été préparé et transmis à l'ABN

### **1.2.2 Mise en œuvre des actions prioritaires définies : équipements techniques**

- ⇒ Installation de trois enregistreurs et un baromètre dans la vallée de Goulbi Maradi dans les départements de Madarounfa et GuidanRoumdji
- ⇒ L'acquisition des produits chimiques et des équipements scientifiques (sondes, GPS...) par le PANGIRE pour les analyses de qualité de l'eau

### **1.3 Les bases de données (dont IRH/SIGNER) sont actualisées**

#### **1.3.1 Collecte, traitement et stockage des données sur l'eau (réseaux d'observation)**

- ⇒ Alignement des données de l'IRH avec la liste de localités du RGPH 2012 ;
- ⇒ Finalisation et mise en ligne du Système Intégré de Suivi-évaluation Eau Assainissement au Niger (SISEAN) avec renforcement de capacité des cadres du niveau central et des structures déconcentrées du MH/A pour la prise en main du SISEAN. En outre, il faut noter la formation de 20 cadres (4 au niveau central et 16 des DRH/A) sur le logiciel ArcGIS 10.
- ⇒ La mise à jour des données des points d'eau modernes (IRH) : l'Etat du Niger a alloué 150 millions en 2015 et 150 autres en 2016 pour les inventaires des ouvrages d'Hydrauliques et d'Assainissement ; le premier montant est en attente de décaissement ; quant au second, le crédit est en instance de libération.
- ⇒ Le traitement, l'exploitation et la diffusion des données pour le compte des services techniques et institutions de l'Etat, les projets, les entreprises ;
- ⇒ La participation à la mise à jour de la base des données Maradi Info de la Direction Régionale de l'INS et des séances de renforcement de capacité.

#### **1.3.2 Analyse de la qualité de l'eau**

- ⇒ En 2015, des analyses physico-chimiques de 561 échantillons d'eau ont été prélevés à partir des puits et forages réalisés et/ou réhabilités ;
- ⇒ L'acquisition des réactifs pour les analyses physico-chimiques ;
- ⇒ Installation de Kits de suivi de qualité de l'eau dans 3 communes de la région de Dosso par la DRH/A avec l'appui du PHRASEA ;
- ⇒ 45 échantillons d'eau ont été prélevés dans les régions de Tillabéri et de Maradi pour les analyses chimiques et isotopiques dans le cadre du projet AIEA

#### **1.3.3 Développement d'outils techniques d'aide à la décision**

- ⇒ Participation des DRH/A à l'élaboration, la validation et l'adoption des Plans Régionaux de Développement (PDR)

## **ACTIVITES DU VOLET B : EAU POTABLE EN MILIEU RURAL**

## **2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural**

### **2.1 Le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural est porté à 80% en 2015**

Les réalisations de l'année 2015 comptabilisées pour la mesure de l'atteinte des OMD basés sur le taux de couverture sont résumées ci-dessous en terme d'ouvrages et d'équivalents Points d'Eau Modernes (ePEM).

**Tableau N° 1 : Nouveaux ouvrages réalisés en 2015**

ACTIVITES	programmation 2015	Total réalisations 2015	Taux de réalisation en % 2015	REGIONS							
				AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER
- puits cimentés (villageois)	432	210	48,6%	0	52	44	46	1	12	22	33
- puits cimentés (pastoraux)	430	109	25,3%	9	17	16	49	0	6	4	8
- FPMH	895	439	49,1%	3	14	114	50	8	21	224	5
- PEA	86	33	38,4%	4	2	3	0	1	4	12	7
- mini-AEP (1 village)	198	44	22,2%	5	2	4	9	2	4	8	10
- AEP multi-villages	93	30	32,3%	0	0	1	7	0	3	2	17
- SPP	43	19	44,2%	11	0	1	1	0	6	0	0
- extensions mini AEP (nouvelles BF)	0	49		3	0	3	18	6	5	9	5
<b>Nouveaux ePEM</b>	<b>5244</b>	<b>2456</b>	<b>46,8%</b>	<b>145</b>	<b>107</b>	<b>259</b>	<b>407</b>	<b>35</b>	<b>312</b>	<b>485</b>	<b>706</b>

Source : Rapport Atelier National Bilan2015-Programmation 2016

**Tableau N°2 : Situation de l'hydraulique rurale au 31/12/2015**

REGION	Ouvrages en milieu rural (non abandonnés)					Total PEM	Total PEM en panne	Total PEM fonctionnels	Population rurale	INDICATEURS ruraux		
	PC	FPM H	Mini-AEP	PEA	SPP					Taux de couverture géographique TCg	Taux d'Accès théorique TAt	Taux de panne des PEM TP
REGION DE AGADEZ	645	120	258	17	80	1 120	104	1 016	320 359	53,2%	43,6%	9,3%
REGION DE DIFFA	1 196	138	290	31	11	1 666	158	1 508	590 047	61,0%	47,8%	9,5%
REGION DE DOSSO	3 053	1 829	1 992	130	16	7 020	644	6 376	2 005 444	79,0%	62,3%	9,2%
REGION DE MARADI	4 166	1 467	2 526	48	54	8 261	498	7 763	3 284 770	79,6%	50,7%	6,0%
REGION DE NIAMEY	36	48	1	3	0	88	5	83	50 363	60,7%	34,2%	5,7%
REGION DE TAHOUA	2 621	517	2 372	100	90	5 700	622	5 078	3 411 696	67,6%	35,6%	10,9%
REGION DE TILLABERI	2 665	2 767	1 097	182	13	6 724	715	6 009	2 856 405	66,9%	45,3%	10,6%
REGION DE ZINDER	1 854	3 186	1 515	62	18	6 635	641	5 994	3 657 521	58,0%	35,2%	9,7%
<b>NIGER</b>	<b>16 236</b>	<b>10 072</b>	<b>10 051</b>	<b>573</b>	<b>282</b>	<b>37 214</b>	<b>3 387</b>	<b>33 827</b>	<b>16 176 606</b>	<b>68,6%</b>	<b>44,2%</b>	<b>9,1%</b>

Source : Rapport des indicateurs 2015/DS/MHA

### Calcul des indicateurs : TCg, TAt et TP.

Les tableaux ci-dessous renseignent, les trois indicateurs (TCg, TAt et TP) obtenus en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

## Taux de Couverture Géographique(TCg)

En 2015 ; le taux de couverture de deux (2) régions (Dosso = 79% et Maradi = 79,6%) est supérieur au taux moyen national (68 ;6%). Par contre, les autres régions ont un taux de couverture géographique inférieur à la moyenne nationale, ce qui illustre des disparités régionales importantes. Aucune région n'a atteint la cible du PN-AEPA qui doit être supérieure à 88.% en 2015.

**Tableau N°3 : Taux de couverture géographique (TCg)**

Indicateur:	TCg								Horizon 2015 selon PNAEPA
	RGPH 2001						RGPH 2012		
Année :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2015	
<b>AGADEZ</b>	59,20%	60,73%	61,91%	61,72%	68,96%	69,3%	<b>50,9%</b>	<b>53,2%</b>	>80%
<b>DIFFA</b>	62,14%	62,83%	63,63%	65,09%	67,86%	72,3%	<b>59,9%</b>	<b>61,0%</b>	>81%
<b>DOSSO</b>	79,74%	80,11%	80,58%	80,78%	80,30%	81,4%	<b>77,7%</b>	<b>79,0%</b>	>90%
<b>MARADI</b>	81,78%	82,43%	82,56%	82,66%	82,89%	83,4%	<b>78,8%</b>	<b>79,6%</b>	>91%
<b>NIAMEY</b>	88,58%	94,00%	93,09%	83,77%	95,14%	85,9%	<b>58,6%</b>	<b>60,7%</b>	>94%
<b>TAHOUA</b>	76,77%	77,50%	77,71%	78,42%	78,02%	78,0%	<b>67,4%</b>	<b>67,6%</b>	>88%
<b>TILLABERI</b>	74,45%	75,40%	75,91%	76,37%	77,37%	77,4%	<b>65,0%</b>	<b>66,9%</b>	>87%
<b>ZINDER</b>	64,48%	65,72%	66,00%	66,74%	65,14%	67,1%	<b>57,3%</b>	<b>58,0%</b>	>82%
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>	74,64%	75,49%	75,81%	76,22%	76,29%	77,1%	<b>67,7%</b>	<b>68,6%</b>	>88%

Source : Rapport des indicateurs 2015/DS/MHA

## Taux d'Accès Théorique (TAt)

Le Taux d'Accès Théorique (TAt) de trois (3) régions (Niamey = 34,2%; Tahoua= 35,6% et Zinder = 35,2 %) est inférieur au taux moyen national (44,2%).

Aucune région n'a atteint sa cible objectif du PN-AEPA qui doit être supérieure à 58.% en 2015 ; excepté la région de Dosso dont le Tat atteint 62,3 %

**Tableau N° 4 : Taux d'accès théorique (TAt)**

Indicateur:	TAt								Horizon 2015 PNAEPA
	RGPH 2001						RGPH 2012		
Année :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2015	
<b>AGADEZ</b>	45,91%	45,09%	45,25%	43,64%	54,83%	57,4%	<b>41,6%</b>	<b>43,6%</b>	>60%
<b>DIFFA</b>	47,23%	46,56%	45,81%	46,24%	49,74%	55,1%	<b>46,7%</b>	<b>47,8%</b>	>53%
<b>DOSSO</b>	59,64%	59,76%	60,66%	62,08%	62,45%	60,2%	<b>61,1%</b>	<b>62,3%</b>	>63%
<b>MARADI</b>	49,31%	49,53%	49,05%	49,01%	49,67%	50,1%	<b>50,5%</b>	<b>50,6%</b>	>56%
<b>NIAMEY</b>	42,74%	41,72%	41,32%	48,69%	82,50%	41,0%	<b>34,1%</b>	<b>34,2%</b>	>69%
<b>TAHOUA</b>	40,62%	43,18%	44,23%	44,20%	44,36%	44,3%	<b>36,0%</b>	<b>35,6%</b>	>60%
<b>TILLABERI</b>	48,63%	49,27%	49,19%	49,84%	51,27%	50,8%	<b>44,2%</b>	<b>45,4%</b>	>57%
<b>ZINDER</b>	44,72%	45,07%	44,91%	45,05%	44,06%	44,9%	<b>34,9%</b>	<b>35,2%</b>	>55%
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>	48,04%	48,61%	48,87%	49,12%	49,83%	50,0%	<b>43,8%</b>	<b>44,2%</b>	>58%

Source : Référentiel hydraulique 2015/DS/MHA

## 2.2 La proportion des ouvrages non fonctionnels est réduite de moitié de 2009 à 2015

Les travaux de réhabilitation réalisés en 2015 correspondent à 659ePEM. Leur détail par type d'ouvrage et par région est donné ci-dessous.

**Tableau N°5 :** Ouvrages hydrauliques réhabilités en 2015

ACTIVITES	programmation 2015	Total réalisations 2015	Taux de réalisation en % 2015	REGIONS							
				AGADEV	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER
- puits cimentés (villageois)	346	167	48,3%	8	28	10	50	0	27	35	9
- puits cimentés (pastoraux)	326	41	12,6%	16	0	0	8	0	11	0	6
- FPMH	286	281	98,3%	5	1	0	17	10	30	154	64
- SPP	33	10	30,3%	0	4	3	2	0	0	0	1
- PEA/AEP	105	33	31,4%	4	0	3	4	6	5	11	0
<b>ePEM réhabilités</b>	<b>1217</b>	<b>659</b>	<b>54,1%</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>138</b>	<b>80</b>	<b>16</b>	<b>73</b>	<b>200</b>	<b>86</b>

Source : Rapport Atelier National Bilan2015-Programmation 2016

### Taux de Panne (TP)

Le taux de panne en 2015 est de 9,1 %. Il a globalement diminué depuis 2009 où il s'élevait à 19,47%.

Toutes les régions ont atteint les objectifs du PNAEPA en terme de taux de panne.

**Tableau N°6 :** Taux de panne des infrastructures hydrauliques

Indicateur:	TP (ePEM)							Horizon 2015 selon PNAEPA	
	RGPH 2001						RGPH 2012		
	Année :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	
<b>AGADEV</b>	21,13%	22,06%	19,74%	18,84%	12,11%	15,2%	<b>15,2%</b>	<b>9,3%</b>	<11%
<b>DIFFA</b>	11,30%	11,28%	9,84%	11,90%	10,51%	10,7%	<b>10,7%</b>	<b>9,5%</b>	<6%
<b>DOSSO</b>	19,14%	18,50%	16,60%	16,01%	14,66%	12,7%	<b>12,7%</b>	<b>9,2%</b>	<10%
<b>MARADI</b>	8,55%	8,47%	7,93%	7,45%	6,90%	5,8%	<b>5,8%</b>	<b>6,0%</b>	<5%
<b>NIAMEY</b>	13,82%	21,43%	21,43%	43,24%	9,00	10,3%	<b>10,3%</b>	<b>5,7%</b>	<7%
<b>TAHOUA</b>	22,17%	21,85%	20,28%	21,47%	19,79%	14,3%	<b>14,3%</b>	<b>10,9%</b>	<11%
<b>TILLABERI</b>	34,21%	32,24%	30,89%	29,68%	25,01	26,0%	<b>26,0%</b>	<b>10,6%</b>	<17%
<b>ZINDER</b>	17,28%	15,97%	16,60%	16,25%	15,36%	12,2%	<b>12,2%</b>	<b>9,7%</b>	<9%
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>	19,47%	18,76%	17,84%	17,72%	15,62%	13,7%	<b>13,7%</b>	<b>9,1%</b>	<10%

Source : Référentiel hydraulique 2015/DS/MHA

## ACTIVITES DU VOLET C : ASSAINISSEMENT DE BASE (RURAL & URBAIN)

### 3 Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement

#### 3.1. Des ouvrages d'assainissement autonome sont subventionnés à titre de démonstration en accordant la priorité aux populations les plus vulnérables

Le tableau suivant présente la situation des ouvrages d'assainissement réalisés et celle de la mise en œuvre de l'ATPC au cours de l'année 2015 :

**Tableau N°7** : Ouvrages d'assainissement de base réalisés en 2015

ACTIVITES	programmation 2015	Total réalisations 2015	Taux de réalisation en % 2015	REGIONS							
				AGADEV	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOJA	TILLABERI	ZINDER
- latrines familiales	40 588	18 941	46,7%	0	643	1 812	5 918	352	1 312	1 437	7 467
- latrines publiques (scolaires et publiques)	2038	2221	109,0%	40	53	819	122	800	161	102	124
- Ouvrages Eaux grises	2035	1385	68,1%	0	0	661	0	226	0	0	498
- Kits de Lavage de Mains	555	1542	277,8%	0	0	1421	0	94	27	0	0
- Approche ATPC : nombre de villages	1401	1005	71,7%	30	0	40	280	0	181	296	178
- Approche ATPC : population totale	276 760	513 932	185,7%	13 556	0	20 516	161 560	0	120 000	171 600	26 700
- Villages FDAL	1401	283	20,2%	7	0	7	108	0	112	0	49

**Source** : Rapport - Atelier national de validation du bilan 2015 et programmation 2016 du MHA

#### Etat de mise en œuvre de l'ATPC :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
villages déclenchés	10	65	106	112	434	700	1 005
villages déclarés FDAL	8	25	64	78	194	63	283

#### 3.2 Renforcement des capacités des acteurs

- Elaboration de la première partie (portant sur l'axe 1 de la SOPHAB : facilitation de l'accès des populations aux ouvrages d'assainissement) d'un guide d'assainissement de base du (PNUD)
- Réalisation en cours d'un publi-reportage sur la SOPHAB (PASEHA2)

- Mise en œuvre d'activités de communication pour un changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement (PEAMU/BM)
- Renforcement des acteurs à tous les niveaux sur la mise en œuvre de l'approche ATPC (Unicef)
- Formation des 8 points focaux intercommunaux en hygiène et assainissement (PHRASEA)
- Formation de cadres du Ministère sur les politiques et stratégies sectorielles et l'ATPC (PASEHA2)

### **3.3. Plans stratégiques d'assainissement et gestion de boues de vidange, des eaux usées et des eaux pluviales**

- Elaboration d'un document de développement des services de gestion de boues de vidange dans la ville de Niamey et élaboration d'un draft des contrat de délégation de gestion pour la STBV de Niamey en cour de construction (WSP)
- Démarrage du processus d'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la ville de Niamey (PHUA Niamey/ AFD)
- démarrage d'élaboration du document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement démarrage de la gestion des eaux usées de 4 hôpitaux publics de Niamey

## **ACTIVITES DU VOLET D : EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN**

### **4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain**

#### **4.1 Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé à 82.5% en 2015**

Dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PEAMU) financé par la Banque Mondiale, on peut souligner la réalisation de certains travaux, notamment ceux relatifs aux adductions d'eau potable multi centres (i) Tillabéry-Sakoira-Namarigoungou (ii) villes de Niamey, Tahoua, Agadez et Arlit ;(iii) Gothèye-Kakassi-Koulikoira

En 2015 la longueur du réseau de distribution installé par la SPEN est de 352 368 ml.

14896 branchements ont été réalisés dont 3 000 branchements sociaux sur financement IDA et 11 815 réalisés sur financement des particuliers.

On note aussi la réalisation de 247 bornes fontaines.

Il faut signaler également la réalisation du projet de renforcement de l'AEP de Zinder, Nord GANARAM, dont les activités sont à un état très avancé(plus de 90% du taux de réalisation).

En hydraulique urbaine, le taux de desserte **a évolué de 88,85% en 2014 à 90,14 % en 2015**. En effet, 254 951 personnes supplémentaires ont eu accès à l'eau potable en 2015

Aussi, cela démontre que sur la base de la cible prévue dans le PN-AEPA 2011-2015, le taux de desserte pour 2015 (82,5%) est largement dépassé.

**Tableau N°8** : Evolution du taux de desserte en milieu urbain (périmètre SPEN)

Année	Indicateur	Valeur
2009	Abonnés actifs au 31/12/09	109 910
	BornesFontaines actives au 31/12/09	2 878
	Personnesdesservies au 31/12/09	1 818 600
	Population 2009	2 494 311
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>72,91</b>
2010	Abonnésactifs au 31/12/10	116 224
	BornesFontaines actives au 31/12/10	2 966
	Personnesdesservies au 31/12/2010	1 903 740
	Population 2010	2 581 439
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>73,75</b>
2011	Abonnésactifs au 31/12/11	123 158
	BornesFontaines actives au 31/12/11	2 992
	Personnesdesservies au 31/12/2011	1 979 580
	Population 2011	2 710 473
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>73,03</b>
2012	Abonnésactifs au 31/12/12	<b>130222</b>
	BornesFontaines actives au 31/12/12	<b>3142</b>
	Personnesdesservies au 31/12/2012	2 087 669
	Population 2012	2 829 587
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>73,78 %</b>
2013	Abonnésactifs au 31/12/13	<b>171752</b>
	BornesFontaines actives au 31/12/13	<b>3268</b>
	Personnesdesservies au 31/12/2013	<b>2 534 520</b>
	Population 2013	<b>2 921 735</b>
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>86,75 %</b>
2014	Abonnésactifs au 31/12/14	<b>183 592</b>
	BornesFontaines actives au 31/12/14	<b>3 562</b>
	Personnesdesservies au 31/12/2014	<b>2 726 420</b>
	Population 2014	<b>3 068 720</b>
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>88,85 %</b>
2015	Abonnésactifs au 31/12/15	<b>201 562</b>
	BornesFontaines actives au 31/12/15	<b>3 799</b>
	Personnesdesservies au 31/12/2015	<b>2 872 852</b>
	Population 2015	<b>3 187 256</b>
	<b>Taux de desserteen %</b>	<b>90,14 %</b>

*Source* : Société des Patrimoines des Eaux du Niger (SPEN)

## ACTIVITES DU VOLET E : GOUVERNANCE DU SECTEUR

### 5 Développement des capacités des acteurs publics

#### 5.1. Le cadre sectoriel est optimisé

##### 5.1.1. Elaboration et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires

⇒ Elaboration du projet de décret portant transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales (secteur Eau et Assainissement) en collaboration avec le ministère en charge de la décentralisation.

Il ressort que les deux décrets ont été déjà adoptés en janvier 2016.

Il s'agit de :

- ⇒ Le décret n° 2016075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/MH/A/MESU/DD/MSP /ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'éducation, de la santé, et de l'Hydraulique et de l'Environnement;
- ⇒ Le décret n° 2016- 076/PRN/MISP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/MH/A/MESU/DD/MSP /ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions collectivités territoriales dans les domaines de l'éducation , de la santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement.
- ⇒ Elaboration de l'avant projet de décret déterminant les modalités d'imputabilité des couts pour alimenter le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNE/A).
- ⇒ Signature de l'Arrêté n° 39/MHA/SG/DL du 19 juin 2015, portant organisation des services centraux du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et déterminant les attributions de leurs responsables ;

### **5.1.2 Elaboration des politiques et stratégies, et de leurs outils opérationnels**

- ⇒ Installation du Comité d'élaboration du PROSEHA 2016-2030 ;
- ⇒ Ateliers préparatoire pour la définition des orientations stratégiques et visions à l'horizon 2030 pour l'élaboration du PROSEHA
- ⇒ Rédaction d'une première version provisoire du PROSEHA par le MHA.

### **5.1.3. Renforcement de la prise en compte du genre dans le secteur eau et assainissement**

- ⇒ Prise en compte de l'approche fondée sur les droits humains pour l'élaboration du PROSEHA 2016-2030 ;
- ⇒ Poursuite de la formation initiale de 16 étudiantes nigériennes à l'EMIG et à 2iE (8 ingénieurs, et 8 techniciennes supérieures)
- ⇒ Le pourcentage de la composante femme dans le personnel au niveau du MHA a sensiblement évolué. En effet, il était de 12% en 2011 contre 18,95 % en 2015 (42 femmes en 2011 et 133 en 2015 dans l'effectif global du MHA).

## **5.2. L'efficacité du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est améliorée**

### **5.2.1. Etudes d'optimisation du travail du MH/A**

- ⇒ Lancement des études sectorielles sur le pot commun et le projet d'appui institutionnel

### **5.2.2. Formation des agents du MH/A**

- ⇒ Le Plan de formation est en cours de révision ;
- ⇒ 32 agents sont en formation catégorielle ;
- ⇒ Formation continue de 115 agents :
  - ☞ Organisation en 2015 de 3 sessions de formation groupée (20 agents chacune) à Niamey sur la passation des marchés publics, l'Assainissement et le renforcement des capacités des secrétaires ;
  - ☞ Formations individuelles à l'étranger
  - ☞ Formations au CFTEA;

### **5.3 L'efficacité des autres acteurs publics (hors MH/A) du secteur est améliorée**

#### **5.3.3 Renforcement des capacités institutionnelles des Collectivités territoriales**

- ⇒ Accompagnement du Conseil Régional et les communes pour la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau et de l'assainissement avec la mise en place récente du SAC/SPE dans la région de Maradi.

#### **5.3.6 Appui au fonctionnement des structures étatiques (hors MH/A) impliquées dans la mise en œuvre du programme sectoriel**

- ⇒ La Direction de l'Hygiène et de l'Education pour la Santé (DHPES/MSP) contribue à la mise en œuvre du PASEHA 2

## **6 Renforcement de la coordination des acteurs**

### **6.1 La Coordination et la concertation dans le secteur de l'eau et l'assainissement est effective**

#### **6.1.1 Activités de Concertation Etat-Partenaires (engagements de Paris et d'Accra); cadres de concertation national et régional**

- ⇒ Cinq(5) réunions du Cadre de Concertation Etat/PTF ont été organisées

#### **6.1.2 Pilotages des programmes au niveau central et régional**

- ⇒ Tous les projets et programmes tiennent régulièrement les réunions de leurs comités de pilotage

#### **6.1.3 Coordination avec les Collectivités Territoriales**

- ⇒ Organisation du premier forum Eau et Assainissement avec les Collectivités Territoriales à Dosso en janvier 2015
- ⇒ Les collectivités territoriales ont participé à la Revue sectorielle de juin 2015.

#### **6.1.4 Activités de concertation avec les acteurs de la société civile**

- ⇒ Les réunions du cluster WASH (volet humanitaire) se tiennent deux fois par mois à Niamey avec les acteurs concernés.

#### **6.1.5 Elaboration du BPO**

- ⇒ Avec la fin du PNAEPA 2011-2015, il n'a pas été possible de définir des objectifs pour 2016-2018, ce qui a empêché d'élaborer un BPO ;
- ⇒ Finalisation des plans locaux de l'eau et de l'assainissement (PLEA) dans 6 communes de la région de Diffa, 12 communes de la région de Zinder (PASEHA2), et les 5 communes de convergence de la SNV dans les régions de Dosso, Maradi, Tillabéri et Zinder.

#### **6.1.6 Réunions internes du MH/A**

- ⇒ Tenue de 5 réunions de Cabinet ;

## **7 Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel**

### **7.1 Le MH/A suit et évalue les progrès du secteur**

#### **7.1.1 Etudes pour l'optimisation des dispositifs de suivi-évaluation**

- ⇒ Finalisation de la base des données SISEAN ;
- ⇒ Démarrage de l'élaboration du Guide de Suivi-Evaluation du PROSEHA 2016-2030

#### **7.1.2 Collecte et traitement des données**

- ⇒ Alignement de la base des données du MH/A au fichier du RGPH 2012 de l'INS
- ⇒ Collecte de données pour le calcul des indicateurs (TCg, TAt et TP) dans le cadre de la mise à jour du référentiel des ouvrages hydrauliques ;

#### **7.1.3 Evaluations & audits**

- ⇒ Audits annuels réguliers de tous les projets et programmes en exécution.

#### **7.1.4 Revues sectorielles**

- ⇒ Réunion du bilan 2014 et programmation 2015
- ⇒ Organisation et tenue de la 8ème Revue sectorielle du secteur de l'eau et de l'assainissement en juin 2015 pendant 3 jours.

### **7.2 Le MH/A publie et diffuse l'information sur l'hydraulique et l'assainissement**

#### **7.2.1 Production et diffusion d'information sur l'eau et l'assainissement (ressources, ouvrages, service public, etc)**

- ⇒ Le rapport annuel d'activités 2015 du MH/A est élaboré et présenté à la revue sectorielle de 2015
- ⇒ Publication dans Jeune Afrique et the Africa report d'un article : Vers l'accès à l'eau potable pour tous au Niger, novembre 2015 diffusé en 20 000 exemplaires dans 84 pays à travers le monde.

#### **7.2.2 Centre de documentation restructuré et optimisé**

En 2015, 600 titres dont 549 ont été saisis dans la base de données.

## **8 Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

### **8.1 Les ressources couvrent les besoins du budget de fonctionnement du MH/A**

#### **8.1.18 Actions diverses de représentation (Semaine nationale de l'eau,...)**

- ⇒ Commémoration de la Journée Mondiale de l'Eau et de la Semaine Nationale de l'Eau et de l'Assainissement- Edition 2015 à Tillabériet de la Journée Mondiale du Lavage des mains au Savon à Niamey.
- ⇒ 1er Edition du Forum national de l'eau avec les collectivités territoriales à Dosso en janvier 2015 sur le thème : Planification et gestion des services publics de l'eau, rôles et responsabilités des acteurs dans le contexte de transfert des compétences aux collectivités territoriales ;
- ⇒ Organisation en mars d'un forum national de l'eau en prélude au forum mondial de l'eau tenue à Daegu (Corée).
- ⇒ La réunion annuelle des cadres édition 2015 tenue à Maradi

## RESSOURCES FINANCIERES

### Exécution du budget de fonctionnement (titre III) du MH/A

La situation de la consommation des crédits de fonctionnement alloués et libérés au cours de l'année 2015 est la suivante :

**Tableau N° 9 : Dépenses de fonctionnement**

<b>Titre III : Dépenses de fonctionnement du MH/A (en FCFA)</b>	
Crédits votés	<b>654 856 508</b>
Crédits libérés	<b>649 794 415</b>
Crédits consommés (base ordonnancement)	<b>540 508 120</b>
<b>Taux de consommation (consommés/libérés)</b>	<b>83%</b>

Source : Rapport annuel 2015 DRFM/MH/A

En ce qui concerne le budget de fonctionnement des DRHA, après avoir connu une nette progression entre 2009 (1 698 125 FCFA) et 2013 (15 005 293 FCFA), ces crédits ont diminué pour atteindre en moyenne environ 8,5 millions FCFA en 2015 par région.

### Exécution du budget d'investissement du MH/A (Titre V)

Comme le montre le tableau ci-dessous, la consommation des crédits pour les investissements s'élève à 42 474 819 607 FCFA en 2015 pour une prévision de 118 381 786 525 FCFA inscrite dans la Loi de Finances 2015, soit un taux d'exécution de 35,88%. Ce taux peut paraître faible par rapport à 2014 où il était de 96,5 %. Cependant, ce chiffre cache la réalité suivante :

- ☞ le taux d'exécution réel serait de 83,5 % sans la ligne budgétaire EXIM BANQUE CHINE (EMPRUNT) de 67,5 milliards FCFA qui n'a pas pu être mobilisée
- ☞ le montant des investissements 2015 s'élève à 42,5 milliards FCFA contre 40,4 milliards FCFA en 2014

**Tableau N° 10 : Exécution du Titre V – MHA(Consommation 2015)**

répart. LFR2 2015	LOI FINANCES LFR2 2015	répart. LFR2 2015			Consommation 2015				Taux cons.
		ANR	TRESOR	EMPRUNT	ANR	TRESOR	EMPRUNT	TOTAL	
Puits Villageois et Forages (PPTÉ)	1 046 105 602		1 046 105 602			1 037 500 000		1 037 500 000	99,18%
Investissement Administratif(VA)	1 059 459 847		1 059 459 847			1 040 238 334		1 040 238 334	98,19%
PHRASEA	1 177 755 288	1 177 755 288			2 377 396 742			2 377 396 742	201,86%
PASEHA 2	7 659 371 000	7 599 371 000	60 000 000		6 424 239 308	54 750 000		6 478 989 308	84,59%
Projet BID /JEMOA	395 534 826	16 000 000	147 000 000	232 534 826	0	0	0	0	0,00%
Ouvrages Hydrauliques (BIE)	5 500 000 000		5 500 000 000			5 499 720 619		5 499 720 619	99,99%
Ouvrages Assainissement(BIE)	82 000 000		82 000 000			82 000 000		82 000 000	100,00%
PMAEPS	6 078 233 300	6 078 233 300			5 634 191 771			5 634 191 771	92,69%
PEAMU	10 289 602 786			10 289 602 786			12 015 832 221	12 015 832 221	116,78%
Projet Hydraulique Villageoise	975 777 681		67 708 107	908 069 574		0	0	0	0,00%
Projet Hydraulique Urbaine et Assainissement	2 951 806 500			2 951 806 500			0	0	0,00%
PANGIRE	709 157 086	669 645 086	39 512 000		374 400 000	0		<b>374 400 000</b>	52,80%
Projet Eximbank Inde	4 448 554 225			4 448 554 225			1 661 800 000	1 661 800 000	37,36%
Projet ANR PNUD	143 575 000	143 575 000			26 000 000			26 000 000	18,11%
Projet d'Etude ANR(AIEA)	13 412 500	13 412 500			750 000			750 000	5,60%
Programme ANR FAD	275 962 832	275 962 832			55 192 579			55 192 579	20,00%
PNAEPA Eximbank Chine	67 491 179 300			67 491 179 300				0	0,00%
ANR FED (IOMD)	2 711 890 300	2 711 890 300			1 261 805 300			1 261 805 300	46,53%
PHVP2 (Belge)	1 101 796 396	1 101 796 396			925 243 527			925 243 527	83,98%
AEP(GANARAM) EximBamk	4 270 612 056			4 270 612 056			4 004 509 206	4 004 509 206	93,77%
<b>TOTAL</b>	<b>118 381 786 525</b>	<b>19 787 641 702</b>	<b>8 001 785 556</b>	<b>90 592 359 267</b>	17 079 219 227	<b>7 714 208 953</b>	<b>17 682 141 427</b>	42 475 569 607	<b>35,88%</b>
		<b>16,72%</b>	<b>6,76%</b>	<b>76,54%</b>	<b>40,20%</b>	<b>18,16%</b>	<b>41,63%</b>	<i>sans EXIM</i>	<b>83,46%</b>

## **Estimation des réalisations financières globales du secteur Eau et Assainissement (année 2015 / BPO)**

Le bilan financier global du secteur pour l'année 2015 est présenté ci-dessous selon le cadre logique du BPO. Il a été estimé par le MHA sur les bases suivantes :

- 1) Exécution de la Loi de finances 2015 (voir tableau ci-dessus)
- 2) Exécution des programmes des PTFs hors Loi de finances
- 3) Réalisations de la SPEN et de la SEEN
- 4) Réalisation des autres structures sur le terrain (ONGs, Communes, etc...) : le coût des ouvrages réalisés dans chaque région a été estimé en utilisant les coûts unitaires du BPO

Ce bilan financier prend donc en compte tous les financements du secteur : il doit être comparé aux prévisions du BPO 2015-2017 (pour l'année 2015).

**Tableau N° 11 : Bilan financier global 2015 du secteur Eau et Assainissement en comparaison du BPO 2015-2017**

volets BPO	<i>en milliers de FCFA</i>	BPO 2015-2017 (programme 2015)	Réalisations 2015	Taux de réalisation du BPO
<b>A</b>	<b>GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	1 454 030	453 196	<b>31,17%</b>
<b>B</b>	<b>HYDRAULIQUE RURALE</b>	48 006 143	44 863 556	<b>93,45%</b>
<b>C</b>	<b>ASSAINISSEMENT DE BASE (rural et urbain)</b>	10 833 158	6 417 905	<b>59,24%</b>
<b>D</b>	<b>HYDRAULIQUE URBAINE</b>	45 378 000	19 948 393	<b>43,96%</b>
<b>E</b>	<b>GOUVERNANCE DU SECTEUR</b>	11 331 973	5 995 082	<b>52,90%</b>
	<b>Total</b>	<b>117 003 304</b>	<b>77 678 132</b>	<b>66,39%</b>

A titre de comparaison, le bilan financier global de l'année 2014 était de 66,588 milliards de FCFA, ce qui représentait une exécution du BPO de 60 %. On constate donc une progression dans le secteur entre 2014 et 2015.

## **ANALYSE DES RESULTATS ET DES CONTRAINTES RENCONTREES ; PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES**

Ce chapitre présente des analyses des résultats de chaque objectif spécifique du cadre logique du Ministère pour le secteur « eau & assainissement ».

### **1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau**

L'année 2015 a connu une grande avancée dans l'élaboration du PAN-GIRE avec la réalisation et la validation de l'étude diagnostique (état des lieux) ainsi que la conduite des études spécifiques au niveau de certains aquifères (Goulbi Maradi, Dallols, Korama).

Le budget de l'Etat sur fonds propres a été utilisé dans les missions de collecte des données mais il demeure insuffisant. Toutefois, grâce à l'appui de certains projets, la DGRE a pu réaliser la veille hydrologique pendant la saison hivernale et élaborer les bulletins décennaires qui ont permis d'alimenter le système d'alerte précoce (hydro-agrométéo) dirigé par la Primature.

En ce qui concerne les eaux souterraines, le suivi piézométrique et de la qualité de l'eau se poursuit au niveau de certaines régions avec l'appui des projets et programmes (Ruwanmu, PASEHA 2....etc) mais il est plus que nécessaire de généraliser sur l'ensemble du pays pour permettre de mieux gérer la ressource et créer les conditions d'une prise de décision à travers des cartes thématiques aquifères.

De manière générale, le suivi régulier des ressources en eau devient un impératif en raison du phénomène du changement climatique d'une part et d'autre part de l'Initiative 3 N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui est un ambitieux sous-programme du Programme de la Renaissance du Niger avec une demande en eau considérable pour sa mise en œuvre.

En somme, le Niger, pays sahélien, par excellence, doit créer toutes les conditions pour évaluer les ressources en eau afin de mieux planifier son développement économique et social basé en grande partie sur l'agriculture et les exploitations minières. Aussi, l'élaboration et l'adoption du PAN-GIRE constitueront certainement la solution ultime pour atteindre cet objectif. Le processus d'élaboration des PLEA à l'échelle communale doit se poursuivre car ces plans locaux de l'eau et de l'assainissement ont un triple rôle pour le secteur. En effet, les PLEA serviront à :

- préciser le référentiel des ouvrages hydrauliques au niveau communal ;
- assurer une programmation fiable des ouvrages par les communes ;
- aider à faire un plaidoyer pour la mobilisation des financements par les conseils communaux.

Les **mesures correctives** recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Accélérer la finalisation et l'adoption du PANGIRE ;
- Sensibiliser les décideurs politiques à faire un plaidoyer pour la mobilisation des financements relativement à la mise en œuvre du PANGIRE ;
- Mettre en place les structures GIRE dans l'ensemble des unités de gestion de l'eau.

## 2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural

**2456 nouveaux eqPEM** ont été réalisés au cours de l'année 2015 sur **5244 programmés**. Pour la réhabilitation, **659 eqPEM** ont été exécutés dans la même période pour une programmation de **1217 eqPEM**. Ceci correspond à un taux d'exécution de **46,8%** pour les nouveaux ouvrages et **54,1%** pour les réhabilitations. Ces faibles taux d'exécution s'expliqueraient par :

- Une programmation annuelle ambitieuse ne prenant pas en compte les délais incompressibles de réalisation des travaux (études APD, DAO, démarrage de travaux)
- La lourdeur des procédures de l'Etat et des PTFs entraîne une contre performance dans la mise en œuvre de certains projets (BIE, BAD, UE, INDE, ...)
- La faible capacité des entreprises du secteur à honorer leurs contrats dans l'exécution des travaux (PMAEPS, IOMD, ...)
- Le démarrage tardif des activités pour les réalisations physiques de certains projets et programmes de grande envergure, y compris le BIE dont les crédits ont été libérés tardivement.

En rappel, le **PN-AEPA 2011-2015** visait la réalisation de **14 000 nouveaux eqPEM** et la réhabilitation de **8 250 eqPEM** entre 2011 et 2015. Cet objectif s'appuyait sur la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, déclinaison du Programme de Renaissance pour le Niger du Président de la République, Chef de l'Etat, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il faut aussi préciser que le PN-AEPA 2011-2015 s'intégrait dans le Plan de Développement Economique et Social PDES 2012-2015, cadre unique du développement économique et social du Niger.

L'année 2015 étant la dernière année d'exécution du PNAEPA, un bilan a été établi :

- L'évaluation des indicateurs sont présentés en annexe du présent rapport
- Un total de 8100 eqPEM ont été construits, soit un taux de réalisation de 57,9 %
- Un total de 3000 eqPEM ont été réhabilités, soit un taux de réalisation de 36,4 %

Un effort supplémentaire doit être fait dans la mobilisation des moyens financiers, le renforcement des capacités des entreprises, prestataires du secteur ainsi qu'un appui conséquent du niveau central pour suivre les activités exécutées sur le terrain.

Par ailleurs, ces résultats mitigés ne permettent pas de faire augmenter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (TAt) qui passe de 43,8 % en 2014 à 44,2 % en 2015 (base RGPH 2012), soit une progression très faible au vu de l'objectif initial du PNAEPA (58%). Ces constats sont principalement dus à :

- ☞ L'insuffisance des réalisations annuelles par rapport aux objectifs;
- ☞ La non-utilisation du PNAEPA 2011-2015 dans les processus de programmation, ce qui explique le faible rendement des réalisations en termes de personnes supplémentaires desservies par nouveau EPEM (environ 100 en moyenne au lieu de 250);
- ☞ Le taux d'accroissement démographique qui demande la réalisation plus de 1000 EPEM annuellement pour commencer à faire augmenter le TAt.

Les **mesures correctives** recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Accélérer l'application du Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD / CDMT) du secteur afin de rendre efficace les investissements par la dotation en moyens humains et financiers conséquents;
- Renforcer l'efficacité organisationnelle du MH/A pour minimiser les lourdeurs administratives dans l'exécution des activités et booster la motivation des agents ;
- Identifier et mettre en œuvre une stratégie pertinente de renforcement des capacités du secteur privé ;
- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA, notamment celles relatives à l'approche-programme et à la mise en place d'un pot commun multi-bailleurs ;
- Améliorer le processus de programmation conjointe et d'élaboration du BPO de façon ascendante à partir des communes, dans le respect du PNAEPA ;
- Prendre les dispositions pour rendre effectif le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ;
- Réaliser un inventaire exhaustif des ouvrages hydrauliques et d'assainissement sur l'ensemble du territoire national ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du secteur ;
- Mettre en place le fonds national de l'eau, conformément aux dispositions du Code de l'Eau.

### **3. Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement**

L'adoption de la SOPHAB et de son plan d'action en juillet 2014 par le Gouvernement a ouvert des perspectives au sous-secteur. En fin 2015, on peut relever :

- Construction de 2221 latrines publiques ou scolaires ;
- Le déclanchement de l'ATPC dans 1005 villages, dont 283 déclarés FDAL

Les autres réalisations en infrastructures d'assainissement de base pour l'année 2015 se présentent comme suit :

- 18 941 latrines familiales ont été réalisées sur une programmation de 40 588 soit un taux de réalisation de 46,7 %
- 1385 ouvrages eaux grises ont été réalisés sur une programmation de 2035 soit un taux de réalisation de 68,1 %
- 1542 kits lavage des mains ont été distribués.

Les **mesures correctives** recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Rechercher de nouveaux financements pour permettre un relèvement significatif du taux d'accès en assainissement de base ;
- Elaborer des programmes à part entière pour l'assainissement conformément aux dispositions du PDES 2012-2015 ;
- Intégrer les éléments de la SOPHAB dans le PROSEHA 2016-2030 ;
- Plaidoyer pour une augmentation significative en 2017 de la ligne budgétaire créée depuis la loi de finances 2015 pour le financement des actions de « promotion de l'hygiène et de l'assainissement » à l'instar du budget mobilisé pour la construction des points d'eau.

## 4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain

En 2015, en milieu urbain, **90,14 %** (contre 88,85 % en 2014) des habitants vivant dans le périmètre concédé à la SPEN ont théoriquement accès à l'eau potable.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- ⇒ Affiner le mode de calcul du taux de desserte en hydraulique urbaine afin de mieux refléter la réalité de l'approvisionnement en eau potable des populations
- ⇒ Réviser la tarification afin de maintenir l'équilibre financier de la SPEN ;
- ⇒ Accélérer l'extension du périmètre de la SPEN.

## 5 Développement des capacités des acteurs publics

L'adoption du Code de l'eau, du guide AEP en milieu rural et de leurs textes d'application constituent des avancées considérables pour le secteur. Mais l'application effective de cette ordonnance n'a pas évolué, notamment par rapport à la création du Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement qui contribuera significativement au financement du secteur.

Concernant la vulgarisation et la mise en œuvre du Guide National du Service Public de l'Eau en milieu rural, la plupart des communes ont pu être touchées, et la formation de formateurs locaux a pu être mise en œuvre.

La situation du parc des systèmes AEP est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau n° 12 : Situation des mini-AEP, PEA et SPP en gestion déléguée au 31/12/2015**

	Mini AEP	PEA	SPP	TOTAL	Gestion déléguée	%GD	Nombre Déléataire	Pers. Morale
AGADEZ	31	6	25	62	2	3%	1	1
DIFFA	32	7	3	42	31	74%	2	2
DOSSO	201	32	5	238	146	61%	16	16
MARADI	254	12	25	291	253	87%	19	15
NIAMEY	2	13	0	15	12	80%	7	0
TAHOUA	203	33	28	264	158	60%	29	14
TILLABERI	161	42	22	225	142	63%	9	6
ZINDER	108	26	10	144	66	46%	6	7
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>	<b>992</b>	<b>171</b>	<b>118</b>	<b>1281</b>	<b>810</b>	<b>63%</b>	<b>89</b>	<b>61</b>

Source : Rapport Indicateurs 2014 et Rapport Bilan 2015

**Les 39 recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA 2011-2015** ont été suivies en 2015 et certaines études sectorielles ont été menées dans ce cadre. Elles ont permis de commencer dès 2015 l'élaboration du nouveau programme sectoriel PROSEHA 2016-2030 qui succède au PNAEPA : des ateliers sectoriels ont dégagé l'état des lieux, les orientations stratégiques et les visions à l'horizon 2030, sur la base des ODD adoptées en 2015 par l'assemblée des nations unies.

Il faut noter que les collectivités territoriales, et notamment les communes, ont été invités à participer au dialogue sectoriel dans les groupes de travail et au cours de la Revue annuelle du secteur. Cet appui et cet apport ont été très bénéfiques, surtout dans l'optique du transfert des compétences et des ressources aux CT en 2016.

**Du point de vue de l'efficacité du Ministère**, il y a lieu d'améliorer la communication intra et internet du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Les compétences des agents ont également été développées à travers plusieurs formations groupées ont été organisées au niveau central.

Toutefois certains défis restent à être relevés notamment, l'appropriation de certains outils de travail tels que l'élaboration et l'utilisation du budget programme par objectifs (BPO) et la faible maîtrise de l'outil Excel.

Au niveau déconcentré, le Ministère a décidé de relever le niveau des DDHA en nommant à leur tête des cadres supérieurs. Il reste toutefois à compléter les effectifs et leur formation sur les diverses réformes entreprises dans le secteur pour qu'ils appuient efficacement les communes.

Avec les efforts de l'Etat et de ses partenaires, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dispose d'un parc informatique satisfaisant mais un plan de renouvellement doit être élaboré car certains de ces équipements commencent à être dépassés en termes de capacités. Par ailleurs, avec la création des nouvelles DDHA, il est impératif de prévoir un rehaussement des moyens financiers pour l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et scientifiques pour un renforcement de capacités des structures déconcentrées.

Pour ce qui est des véhicules, il est nécessaire de renouveler le parc pour une meilleure intervention sur le terrain des agents.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Améliorer la connexion en Internet du Ministère et ses différents démembrements et rendre opérationnel le site WEB du Ministère ;
- Poursuivre la mise en œuvre des 39 recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du guide AEP et réaliser l'étude sur la performance des systèmes de gestion depuis sa mise en œuvre.
- Poursuivre le processus d'élaboration de la politique nationale d'hygiène et d'Assainissement
- Augmenter les effectifs des DDHA
- Recycler et former les agents du Ministère pour une meilleure utilisation des outils de travail (Logiciel Tompro, EXCEL, BPO ...etc) ;
- Mobiliser les financements plus conséquents pour la formation et les achats de matériel ;
- Construire des locaux de travail adéquats pour toutes les structures qui en manquent.

## 6 Renforcement de la coordination des acteurs

La coordination du secteur fonctionne grâce à la tenue régulière des réunions du Cadre de Concertation Etat/PTFs, et à l'organisation de la Revue annuelle en Juin. Cette dernière a été organisée et préparée en 2015 en s'appuyant sur des groupes de travail préparatoire, ce qui nettement amélioré la qualité des échanges et des présentations.

Le Budget Programme par Objectifs n'a pas pu être élaboré en 2015 faute d'objectifs post-2015. L'adaptation de l'outil BPO aux objectifs du futur PROSEHA 2016-2030 sera réalisé dès l'adoption du PROSEHA et des formations seront organisés pour tous les acteurs concernés.

Le CDMT sectoriel 2016-2018a cependant pu être élaboré pour l'élaboration de loi de finances 2016. Un travail de sensibilisation et de formation doit être mené afin de mieux mesurer les performances enregistrées dans le secteur et apprécier la contribution de tous les partenaires.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Accélérer la mise en place des cadres de concertation des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement là où ils n'existent pas et renforcer les cadres existants dans les régions et les départements ;
- Mettre en œuvre les recommandations relatives au BPO sectoriel ;
- Adapter les cadres logiques de tous les projets et programmes du secteur ;
- Faire un plaidoyer pour l'extension de l'élaboration des PLEA dans toutes les communes ;
- Faire un plaidoyer pour l'augmentation du volume des financements alloués au secteur par l'Etat, les PTF et les ONG.

## 7 Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel

Depuis 2009, le Ministère a adopté des canevas de rapportage pour les DRHA et Directions Centrales et les structures. Ces canevas ont servi à l'élaboration du présent rapport. Il reste à mettre l'accent sur la ponctualité dans la remise des rapports et l'amélioration de la qualité des analyses.

Cependant, un guide de suivi-évaluation comprenant des nouveaux formats de rapports intra-annuels et ex-post sera élaboré pour améliorer le rapportage selon les principes de la GAR et de l'approche-programme. Ce Guide sera finalisé après l'adoption du PROSEHA 2016-2030.

Pour ce qui concerne le suivi sectoriel, la mise en place du SISEAN serait une avancée importante en termes de suivi-évaluation et de diffusion de l'information. Cependant, l'installation de ce système présente encore de nombreux défis, et l'utilisation du référentiel des ouvrages hydrauliques devra se poursuivre pour calculer les indicateurs et réaliser les programmations.

L'accent doit surtout être mis sur l'élaboration des PLEA au niveau de l'ensemble des communes afin d'affiner davantage le référentiel à cette échelle administrative la plus déconcentrée.

Le rapport annuel sur les indicateurs rend compte de l'évolution des indicateurs et constitue un élément essentiel du suivi-évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Associer l'INS au processus de réalisation de l'inventaire des ouvrages d'assainissement de façon à anticiper sur le mécanisme de suivi de ce sous-secteur ;
- Veiller à l'application des règles de programmation selon la liste des localités prioritaires définies sur la base du référentiel pour garantir le meilleur impact des interventions sur l'accroissement de l'accès et la réduction des disparités géographiques

Afin d'optimiser le suivi dans le domaine de l'hydraulique rurale, les ajustements suivants sont proposés :

- Mise en place d'un mécanisme de suivi mensuel des réalisations par les DRHA/DDHA et remontée de l'information au niveau central ;
- Finalisation du développement du SISEAN pour qu'il soit effectivement utilisé.

## **8 Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

Les ressources allouées aux structures déconcentrées du Ministère (DRHA et DDHA) sont insuffisantes pour garantir la bonne exécution des missions qui leur sont assignées. Le BPO estime les besoins de toutes les structures opérationnelles sur le terrain et les financements alloués : les régions appuyées par des projets ont souvent plus de moyens pour exécuter convenablement leurs activités. C'est pourquoi, il est nécessaire de revoir la répartition des fonds propres de l'état alloués aux régions sur la base des critères réalistes et équitables.

Les allocations budgétaires faites aux services déconcentrés du Ministère ont certes augmenté depuis 2009. Cependant, la dotation diminue depuis 2014, et le nombre de DDHA a augmenté. La libération tardive ou partielle des crédits alloués aux régions ne leur permettent pas de réaliser leurs missions dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne le taux de consommation, la situation s'améliore d'année en année, mais les lenteurs administratives des procédures tant nationales qu'au niveau de certains bailleurs de fonds persistent.

Le processus de décentralisation et déconcentration nécessitera aussi de redéployer du personnel du niveau central vers les niveaux déconcentrés, afin de suivre l'évolution de l'organisation et des attributions des structures du Ministère.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Augmenter la dotation de fonctionnement aux DRHA/DDHA ;
- Améliorer le suivi des mécanismes de passation des marchés et de libération des crédits pour diminuer les retards ;
- Affecter et redéployer des agents vers les niveaux déconcentrés.

## PLAN D'ACTION 2016

### Loi de finances Rectificative1 2016

Au titre de la première loi des finances rectificative 2016, les prévisions de dépenses et les crédits votés se présentent comme suit pour le MHA :

**Tableau N° 14** : Prévisions des dépenses et Crédits votés

Titres	Libellés	Crédits votés [FCFA]
II	Dépenses du personnel	2 056 102 203
III	Dépenses de fonctionnement	604 266 357
IV	Subventions et autres transferts courants	15 076 893
V	Investissements exécutés par l'Etat	59 603 730 067
<b>TOTAL</b>		<b>62 279 175 520</b>

**Tableau N° 15**: Investissements prévus dans la première loi des finances rectificative 2016 pour l'Hydraulique et l'Assainissement (Milieu rural et urbain)

N°	Nom du projet	Budget 2016	
		PTF	Etat
1	Puits villageois pastoraux et forages villageois-PPTE (Trésor) Territoire national		1 046 105 602
2	Programme d'Appui au Secteur Eau-Assainissement Phase 2 (DANIDA / LUX& Trésor) Diffa-Zinder	3 841 558 000	60 000 000
3	Ouvrages hydrauliques (Trésor) (Territoire national)		3 220 000 000
4	Projet Mini AEP solaire (FED) PMAEPS 3(Tahoua-Maradi)	1 389 607 400	
5	Projet Initiatives d'Accélération des OMDS IAOMD (Tahoua-Maradi-Zinder)	3 908 270 400	
6	Projet Eau & Assainissement en milieu Urbain -PEAMU (Emprunt BM) territoire national	3 342 000 000	
7	Projet hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région de Dosso (ANR/Belgique)	2 251 055 508	166 000 000
8	AEP-GANARAM-Villes de Zinder et Mirriah (Emprunt EXIMBANK –Chine)	2955 760 611	
9	Investissements administratifs		498 245 210
10	Programme Hydraulique Urbaine et Assainissement (AFD) (Région de Niamey)	986 940 000	
11	Projet de Renforcement des système d'alimentation en eau potable de la ville de Niamey (ORIO/Fonds mondiale,AFD,BEI)	13 026 380 607	
12	Programme Hydraulique Rurale (EXIMBANK Inde) Territoire national	6 815 925 000	
13	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (EXIMBANK Chine)	12 000 000 000	
14	Deuxième sous programme Approvisionnement Eau potable et Assainissement milieu rural (TI-DO)	3 117 323 234	
15	Projet d'Etude de Champ de Captage de l'Eau à Téra et Sud Maradi(AIEA)	22 958 495	3 100 000
16	Ouvrages d'Assainissement (Territoire national)		80 000 000
17	Etude et travaux de la Réalisation des aménagements hydrauliques multi usages(UEMOA)	872 500 000	
	<b>Total général hydraulique et Assainissement (rural et urbain)</b>	<b>54 530 278 855</b>	<b>5 073 450 812</b>
	<b>TOTAL Budget investissement 2016</b>	<b>59 603 730 067</b>	
	<b>% par source de financement</b>	<b>PTF =91,5 %</b>	<b>Etat + PPTE = 8,5%</b>

Source : première loi des finances rectificative 2016

Les engagements pris en vue de l'augmentation des frais de fonctionnement affectés aux DRHA ne se sont pas poursuivis. En 2016, le budget de fonctionnement de chaque DRHA a diminué par rapport à 2015. Le détail du budget de fonctionnement 2016 se présente comme suit par DRHA :

**Tableau N° 16** : Budget de fonctionnement des Directions régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement- Loi de Finances rectificative 2016

Rubrique	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Fournitures de bureau	720 000	720 000	840 000	840 000	720 000	840 000	960 000	840 000
Produits d'entretien	502 435	497 104	551 793	560 598	486 537	555 315	555 315	574 687
Fournitures et consommables	2 128 240	2 105 659	2 337 314	2 374 613	2 060 901	2 352 233	2 352 233	2 434 290
Habillement	854 175	845 113	953 058	953 058	827 148	944 075	944 075	977 009
Carburant	2 160 000	2 520 000	2 698 103	2 698 103	1 728 000	2 672 675	2 672 675	2 765 911
Entretien matériel de transport	773 536	765 329	863 083	863 083	749 061	854 949	854 949	884 774
Frais de transport et de mission	792 033	783 630	883 721	883 721	766 973	875 394	875 394	905 932
<b>Total</b>	<b>7 930 419</b>	<b>8 236 835</b>	<b>9 127 072</b>	<b>9 173 176</b>	<b>7 338 620</b>	<b>9 094 641</b>	<b>9 214 641</b>	<b>9 382 603</b>

Source : Loi des finances rectificative 2016

Le fonctionnement des directions régionales de l'hydraulique et de l'assainissement en 2015 varie de **7 338 620** FCFA (Région de Niamey) à **9 382 603** FCFA (Région de Zinder).

Les commentaires suivants peuvent être faits par rapport au budget de fonctionnement des DRHA :

- La part réservée aux frais de mission reste relativement faible
- L'allocation du budget par DRHA ne tient pas compte du volume d'activités menées ni de la taille de chaque région. Une exploitation judicieuse de l'outil BPO (qui permet de calculer le budget de fonctionnement en fonction du volume d'activités) aurait permis d'éviter cette situation ;
- Le total du budget de fonctionnement alloué aux DRHA correspond à environ 11,5% du budget de fonctionnement du MHA.

## **Synthèse du Plan d'Action 2016**

### **A) La gestion intégrée des ressources en eau**

- ⇒ Finalisation du PANGIRE ;
- ⇒ Poursuite des activités GIRE ;
- ⇒ Suivi de la ressource en eau ;
- ⇒ Organisation des réunions statutaires de la CNEA et des CREA

### **B) L'alimentation en eau potable en milieu rural**

- ⇒ Réalisation de 5062 nouveaux équivalents PEM ;
- ⇒ Réhabilitation de 679 anciens équivalents PEM.
- ⇒ Vulgarisation de la stratégie nationale de l'Hydraulique pastorale

### **C) Assainissement de base (en milieu rural & urbain)**

- ⇒ Construction de 19 560 latrines familiales ;
- ⇒ Construction de 485 latrines publiques et scolaires ;
- ⇒ Mise en œuvre de l'ATPC dans 1158 villages ;
- ⇒ L'élaboration d'un document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement (financement BM) ;
- ⇒ La vulgarisation de la SOPHAB ;

### **D) L'alimentation en eau potable en milieu urbain**

En 2016, la SPEN prévoit de :

- ⇒ parachever l'ensemble des travaux relatifs aux sept sous projets du PEAMU,
- ⇒ réaliser la 4ème filière de la station de traitement (Goudel IV) ;
- ⇒ finir les travaux de l'AEP Zinder ;
- ⇒ intégrer 19 centres dans le périmètre de la concession.

### **E)La gouvernance du secteur**

- ⇒ **Elaboration et adoption du PROSEHA 2016-2030 ;**
- ⇒ Poursuite de l'élaboration des textes d'application prioritaire du code de l'eau, notamment les textes de mise en œuvre de la GIRE (PANGIRE)
- ⇒ Poursuite de la formation des formateurs communaux dans les régions, sur le code de l'Eau et ses textes d'application ;
- ⇒ Poursuite de l'élaboration des textes d'application prioritaires du code de l'eau ;
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale ;
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie Opérationnelle de Promotion d'Hygiène et d'Assainissement de base (SOPHAB) ;
- ⇒ Elaboration de 36 PLEA dans les régions de Zinder et de Diffa (PASEHA2) ;
- ⇒ Organisation de la Revue Annuelle du Secteur en juin avec tous les acteurs ;
- ⇒ Organisation du forum Etat/Collectivités territoriales dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
- ⇒ Elaboration du BPO 2017-2019 et du DPPD du MHA ;
- ⇒ Mise en œuvre des recommandations (39) issues de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA.

-----°-----

# ANNEXES

## RESSOURCES HUMAINES

### Effectifs

La répartition globale des agents du MH/A est la suivante :

- Agents en poste au niveau central et services déconcentrés : **616**
- Agents en détachement ou en disponibilité (toutes catégories confondus) : **46**
- Agents en position de stage (toutes catégories confondus) : **31**
- Agents recrutés sans matricule 7

**TOTAL :700**

A ce nombre, il faut ajouter les Appelés du Service Civique National qui sont au nombre de **122** répartis dans les structures centrales et déconcentrées du Ministère :

**Hommes 97**

**Femmes 25**

**Total 122**

La répartition des agents par catégorie pour et selon les différentes structures du Ministère est la suivante au **31 décembre 2015** :

**TABLEAU N° 17 : REPARTITION DES AGENTS DIRECTIONS CENTRALES ET SERVICES DECONCENTRES DU MH/A**

Structures	Cadres									Total Cadres	Total Auxi	TOTAL
	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2			
Cabinet du Ministre	7	2	2	0	1	0	0	0	0	12	5	17
Secrétariat Général	5	0	1	0	1	0	1	0	0	8	9	17
Inspection Générale des Services	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	6
<b>TOTAL CABINET + SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>40</b>
Direction des Etudes et de la Programmation	5	7	0	0	0	0	0	0	1	13	2	15
Direction de la Législation	4	2	0	0	2	0	0	0	0	8	0	8
Direction de la Statistique	5	1	0	0	0	0	0	0	0	6	4	10
Direction des Archives, de l'info et de la Doc.	0	4	0	0	5	0	0	0	0	9	4	13
Direction des Ressources Financière et du Matériel	0	6	6	0	5	1	0	0	0	18	4	22
Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public	2	5	2	0	2	0	0	0	0	11	2	13
Direction Ressources Humaines	1	2	1	0	2	0	0	0	0	6	4	10
<b>TOTAL STRUCTURES D' APPUI</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>71</b>	<b>20</b>	<b>91</b>
Direction Général de l'Hydraulique	7	2	1	2	1	0	1	0	0	14	4	18
Direction de l'Hydraulique Urbaine, Semi Urbaine	7	1	1	0	0	0	0	0	0	9	2	11
Direction de l'Hydraulique Villageoise	5	0	3	0	0	0	0	0	0	8	3	11

Direction de l'Hydraulique Pastorale	2	1	1	0	0	0	0	0	0	4	1	5
Direction Générale des Ressources en Eau	7	1	4	2	1	0	0	0	1	16	7	23
Direction de l'Hydrogéologie	3	1	0	0	0	0	0	0	0	4	1	5
Direction de l'Hydrologie	1	0	2	0	0	0	0	0	0	3	0	3
Direction des Inventaires et de Gestion des Bases de Données	5	2	0	1	0	0	0	0	1	9	1	10
Direction Générale de l'Assainissement	5	0	0	1	2	1	0	0	0	9	4	13
Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'Assainissement en Milieu Urbain	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4
Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'Assainissement en Milieu Rural	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	5
Direction du Développement et de la Vulgarisation du Service d'Assainissement	3	1	0	0	0	0	0	0	0	4	1	5
Direction d'Appui Conseil et d'Intervention en matière de Gestion Déléguée de l'Hydraulique Rurale (DACI/GDHR)	2	2	0	1	0	0	0	0	0	5	5	10
Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (BRHU / SU)	4	1	0	0	0	0	0	0	0	5	2	7
Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA)	4	1	1	0	2	0	0	0	0	8	3	11
<b>TOTAL Directions Techniques</b>	<b>61</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>105</b>	<b>36</b>	<b>141</b>
<b>TOTAL NIVEAU CENTRAL</b>	<b>94</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>200</b>	<b>72</b>	<b>272</b>
	<b>Cadres</b>									<b>Total Cadres</b>	<b>Total aux</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>D1</b>	<b>D2</b>			
Direction Régionale de l'Hydraulique/Agadez	8	2	1	7	3	0	0	0	0	21	4	25
Direction Régionale de l'Hydraulique/Diffa	14	3	3	6	0	0	0	0	0	26	10	36
Direction Régionale de l'Hydraulique/Dosso	13	7	3	9	0	0	2	0	1	35	11	46
Direction Régionale de l'Hydraulique/Maradi	8	7	5	11	2	3	1	2	0	39	19	58
Direction Régionale de l'Hydraulique/Tahoua	11	4	2	15	1	1	0	0	0	34	20	54
Direction Régionale de l'Hydraulique/Tillabéry	18	4	2	9	1	0	0	1	0	35	13	48
Direction Régionale de l'Hydraulique/Zinder	9	7	1	18	1	0	0	0	0	36	21	57
Direction Régionale de l'Hydraulique/CUN	2	3	1	4	1	0	0	0	0	11	9	20
<b>TOTAL DRHA</b>	<b>83</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>79</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>237</b>	<b>107</b>	<b>344</b>
<b>Total agents en service</b>	<b>177</b>	<b>80</b>	<b>43</b>	<b>86</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>437</b>	<b>179</b>	<b>616</b>
<b>Total agents en formation</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>31</b>
<b>Total agents en activité</b>	<b>178</b>	<b>93</b>	<b>48</b>	<b>96</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>467</b>	<b>180</b>	<b>647</b>
<b>Positions exceptionnelles</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>42</b>
<b>Mise à disposition</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL MHA</b>	<b>210</b>	<b>95</b>	<b>54</b>	<b>99</b>	<b>36</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>513</b>	<b>180</b>	<b>693</b>
<b>Sans Affectation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>							<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	<b>97</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>520</b>	<b>180</b>	<b>700</b>

**Tableau N°18 :** Répartition des agents du MHA par sexe et par catégorie

	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	Auxiliaires	TOTAL
<b>Hommes</b>	191	80	34	92	12	4	4	3	3	146	<b>566</b>
<b>Femmes</b>	20	17	23	7	26	2	1	1	2	34	<b>133</b>
<b>Total</b>	211	97	57	99	38	6	5	4	5	180	<b>699</b>
<b>% femmes</b>	9,48	17,53	40,35	7,07	68,42	33,33	20	25	40	18,89	18,95

L'effectif du personnel du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement compte **133** femmes sur un total de **700** agents, soit **18,95%**.

Cette situation montre que la promotion du genre est faible au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Une sensibilisation intense doit être menée pour intéresser les femmes à embrasser cette profession. Dans ce cadre, le PASEAH2 finance depuis 2013 la formation de huit (8) jeunes filles pour le cycle Master (ingénieur) au 2ie à Ouagadougou, et depuis 2014 la formation de huit (8) autres jeunes filles pour le cycle de Techniciennes Supérieures dans le domaine de l'eau à l'EMIG.

### **Recrutements**

Au cours **de l'année 2015**, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a recruté de **64 cadres** A & B, dont 21 femmes.

### **Formation catégorielle**

Au 31 décembre 2015, trente un(31) agents ont été mis en formation catégorielle et 115 agents de courte durée, il y a eu plusieurs formations groupées pour atteindre le plus grand nombre d'agent.

### **Formation continue**

Pour la formation continue, plusieurs agents du MHA ont pris part à des stages de courte durée et de spécialisation ou à des séminaires de formation tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

## RESSOURCES MATERIELLES

La mise à jour de l'inventaire détaillé du matériel des directions et services centraux, ainsi que des services déconcentrés, est régulièrement faite dans le cadre de la préparation du BPO.

### Equipements de bureau, techniques et scientifiques du MH/A

Parmi les nombreux équipements dont disposent les structures du MH/A, il convient de mentionner la répartition des équipements informatiques, puisqu'ils constituent des outils de base pour le travail des cadres du Ministère ; cette répartition était la suivante au **31 décembre 2015** :

**Tableau N° 19** : Equipements informatiques –Services déconcentrés

Equipements informatiques	AGADEC	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER	TOTAL
Ordinateurs P C	7	4	19	16	4	21	11	19	<b>101</b>
Ordinateurs Portables	1	0	1	2	0	0	1	2	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>108</b>

Source : Inventaires 2015 DRFM/MH/A

**Tableau N°20 : Equipements informatiques – Directions Centrales**

Matériel informatique	DAID/RP	DRFM	DRH	DMP/DSPP	DL	DGRE	HYDROLOGIE	HYDROLOGIE	DIGB	DGA	DIHA/MR	DIH/MU	DDVSA	DGH	DHV	DHP	DHU/SU	DS	DEP	IGS	MH A+C TM	DIRCAB	SG	SGA	B.O	CFT EA	DACI
Ordinateur PC	4	8	4	7	1	5	3	2	5	2	3	4	1	2	3	3	3	3	5	3	4	1	3	2	0	1	1
Ordinateur portable	1	4	2	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	0	2	3	1	2	1	2	2	0	3	0
Total	5	12	6	8	1	6	3	2	6	2	3	5	2	3	4	4	3	5	8	4	6	2	5	4	0	4	1

Source : Inventaires 2015 DRFM/MH/A

Actuellement toutes les structures du MHA (niveau central, régional ou départemental) sont dotées au moins d'un ordinateur. Néanmoins, un renouvellement et une augmentation du nombre de ces équipements s'imposent du fait de l'âge de certains d'entre eux mais surtout du recrutement des nouveaux agents et de la création des nouvelles directions départementales.

**Matériel roulant**

Au 31 Décembre 2015, la répartition des véhicules est la suivante :

**Tableau N° 5** Matériel roulant –Services Déconcentrés

Source : Inventaires

2015 DRFM/MH/A

MATERIEL ROULANT	AGADEF	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERY	ZINDER	TOTAL
VEHICULE 4 x 4	3	10	10	8	1	7	5	12	56
VOITURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MOTO	3	8	9	4	1	12	10	8	52

**Tableau N° 21 Matériel roulant –Directions Centrales**

Matériel roulant	DAID/RP	DRFM	DRH	DMP/DS	DL	DGRE	HYDROLO GIE	HYDROGE OLOGIE	DIGB	DGA	DIHA/MR	DIH/MU	DDVSA	DGH	DHV	DHP	DHUSU	DS	DEP	IGS	MHA-CT	DIRCAB	SG	SGA	B.O	CFTEA	DACI
Véhicule 4 x 4 SW	0	1	0		0	3	0	1	1	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	2	3	0	1	0	0	1	0
Véhicule 4 x 4 pick up	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Voiture	0	1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0
Moto	1	5	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	1	0	0

**Source :** Inventaires 2015 DRFM/MH/A

Il faut noter qu'une grande partie du parc automobile des régions est dans un état vétuste et certains véhicules sont en panne.

### **Construction et réhabilitation des locaux**

De réels efforts ont été faits avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour doter certaines structures de locaux adéquats. La situation en termes de locaux à fin 2015 s'établit comme suit :

- ⇒ **Structures Centrales** : Avec le recrutement des nouveaux agents, le problème de locaux se pose sérieusement. Cette situation impacte négativement le travail des agents et ne permet pas d'assurer une performance dans les résultats escomptés dans le secteur. Il est donc plus qu'impérieux de trouver une solution urgente au moment où la tendance pour l'application de l'approche programme dans les interventions du MH/A se dessine avec espoir dans les années à venir.
- ⇒ **Directions Régionales** : toutes les directions disposent de locaux ; cependant les bureaux de la DRHA d'Agadez ont été évacués par le personnel du fait de l'état de dégradation avancée. La DRHA de Tahoua ne dispose pas de locaux à la hauteur de ses besoins réels. Quant à la DRHA de Niamey, elle est logée dans les locaux du Ministère en charge de l'Environnement et des Eaux Forêts. En définitive, la mise à disposition des locaux à toutes les structures du MHA dépourvues devient une priorité.
- ⇒ **Directions Départementales** : A part, certaines DDHA de la région de Zinder (5), quatre (4) DDHA de la région de Dosso (Loga, Douchi, Gaya et Dosso), un (1) DDHA de la région de Tillabéri (Téra) et quatre (4) DDHA de la Région de Maradi (Bermo, Dakoro, Mayahi, GuidanRoumdji), la grande majorité des directions départementales ne disposent pas de leurs propres locaux de travail. A

ce niveau, il est nécessaire de négocier avec nos partenaires pour qu'à travers des projets et programmes qui s'exécutent sur le terrain de privilégier la construction des locaux pour les unités de coordination des projets et qu'à terme les services puissent en profiter. Sinon, il s'impose à l'Etat de faire une programmation annuelle dans le PIE pour progressivement doter les structures déconcentrées d'un cadre de travail décent.

La situation des locaux dans les régions se présente comme suit :

**Tableau N° 23** Situation des locaux – Services déconcentrés

	<b>Agadez</b>	<b>Diffa</b>	<b>Dosso</b>	<b>Maradi</b>	<b>Niamey</b>	<b>Tahoua</b>	<b>Tillabéry</b>	<b>Zinder</b>
<b>Local DRH/A</b>	En ruine et évacué	1	1	1	manque	Vétuste et insuffisance de bureaux	1	1
<b>Local DDH/A</b>	0/6	0/6	4/8	5/8	0/5	0/12	1/13	5/10

*Source : Données Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement*

## EVALUATION SYNTHETIQUE DU PNAEPA 2011-2015

Sur la base des résultats à atteindre du PNAEPA 2011-2015 (cadre logique), le tableau synthétique suivant a été établi :

### Volet Assainissement

	2011	2012	2013	2014	2015	bilan 2011-2015	Taux
<b>Résultats attendus :</b>							
<b>80% des communes</b> mettent en œuvre des programmes de promotion à l'hygiène à travers des activités de sensibilisation pour un changement de comportement des populations	<i>n.m.</i>	<i>n.m.</i>	<i>n.m.</i>	<i>n.m.</i>	<i>n.m.</i>		
Mettre en œuvre, à plus grande échelle l'approche ATPC. La population ciblée est évaluée à <b>10% de la population rurale 2015</b> (estimée à 14 662 819 pers.) <b>soit 1 466 280 habitants</b>	168 414	202 893	248 708	214 407	513 932	<b>1 348 354</b>	91,96%
construction de 200 000 latrines familiales à titre de démonstration	15 494	8 253	4 602	19 255	18 941	<b>66 545</b>	33,27%
construction de 5 000 latrines publiques réalisées dans les centres disposant de mini-AEP (marché, gare, CSI, écoles)	374	217	408	790	2 221	<b>4 010</b>	80,20%
<b>Programmations financières</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>TOTAL 2011-2015</b>	
<b>48 milliards FCFA sur 5 ans</b>	<i>1,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,7</i>	<i>7,7</i>	<i>6,4</i>	<b>20,3</b>	42,21%

### Volet hydraulique urbaine

	2011	2012	2013	2014	2015	bilan 2011-2015	
<b>Résultats attendus :</b>							
Porter le Taux de Desserte des 52 centres concédés en 2009 de 72,7% à 82,5% en 2015	73,03	73,78	86,75	88,85	90,14	Cible atteinte	
Intégration de 40 nouveaux centres		2				2	5,00%
Desserte d'environ 1 550 000 personnes supplémentaires	160 980	108 089	446 851	191 900	254 951	1 162 771	75,02%
<b>Programmations financières</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>TOTAL 2011-2015</b>	
<b>200 milliards FCFA sur 5 ans</b>	<i>9,5</i>	<i>16,6</i>	<i>10,6</i>	<i>17,1</i>	<i>19,9</i>	<b>73,7</b>	36,85%

### Volet hydraulique rurale

<b>Résultats attendus :</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>bilan 2011-2015</b>	
Réduction de plus de la moitié de la proportion de population non couverte géographiquement en portant le Taux de Couverture géographique national de 74,06% en 2009 à plus de 88% en 2015	75,81	76,22	76,29	67,7	68,6	Cible non atteinte	
Croissance du Taux d'Accès théorique national de 48.% en 2010 à plus de 58% en 2015	48,47	49,12	49,83	43,8	44,2	Cible non atteinte	
Assurer un Taux d'Accès théorique minimal de 50% dans toutes les communes à l'horizon 2015 (145 communes ont un TAt<50% en 2010)	135	134	120	167		Cible non atteinte	
Réalisation de 14,000 eqPEM jusqu'en 2015 sur la base du référentiel 2009	1 749	1 369	1 160	1 365	2 456	8099	<b>57,9 %</b>
Réduction de moitié du taux de panne des équivalents PEM, de 18,32% en 2010 à moins de 10% en 2015	14,28	17,72	15,62	10,7	9,1	Cible atteinte	
Réhabilitation de 8250 eqPEM en 5 ans	828	467	598	447	659	2999	<b>36,4 %</b>
Réalisation de mini-AEP dans toutes les localités dont la population dépassera 2000 habitants en 2015	392	39	23	24	44	522	
Développement de systèmes d'adduction multi-villages et intercommunaux	-	9	9	37	30	85	
plus de 75% des communes appliquent les modalités du Guide des services AEP		<b>78%</b>	<b>76%</b>	<b>75%</b>			
<b>Programmations financières</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>TOTAL 2011-2015</b>	
<b>352 milliards FCFA sur 5 ans</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>16,5</b>	<b>34,6</b>	<b>44,8</b>	<b>116,9</b>	<b>33,21%</b>

Il est donc nécessaire, dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) horizon 2030 que tous les objectifs des OMD non atteints le soient, tout en respectant les principes des droits humains que sont : la non discrimination et l'égalité, la participation et l'inclusion, la transparence, la recevabilité et la durabilité.